

Nom : Prénom :	Observations :	Histoire : Bourgeoisies marchandes, négoce et traites
		<i>Point le plus positif</i>

G. Buatois, Collège du Léman, Genève, Suisse, 2015/2016

Barème d'évaluation par compétences	Acquis	En cours	Non acquis
Maîtriser les notions essentielles et le vocabulaire des leçons			
Raisonner en utilisant les connaissances du cours			
Localiser la domination européenne dans le monde			
Relever et analyser les informations contenues dans code de loi			
Raconter le trajet d'un esclave			

Exercice 1 : Définis deux mots de ton choix parmi les propositions suivantes : / 2 points

Comptoir Colonies Traite Négrier
Négoce Commerce triangulaire Colons

■ :

.....

■ :

.....

Exercice 2 : Questions de cours

/ 6 points

1/ Comment expliquer que ce soit en Afrique que des marchands viennent acheter des esclaves ?

.....

.....

.....

.....

2/ Qui sont les marchands qui pratiquent le commerce triangulaire ? (*origine, stratégie marchande*)

.....

.....

.....

.....

3/ Cite des ports importants pour ce commerce et explique leur enrichissement :

.....

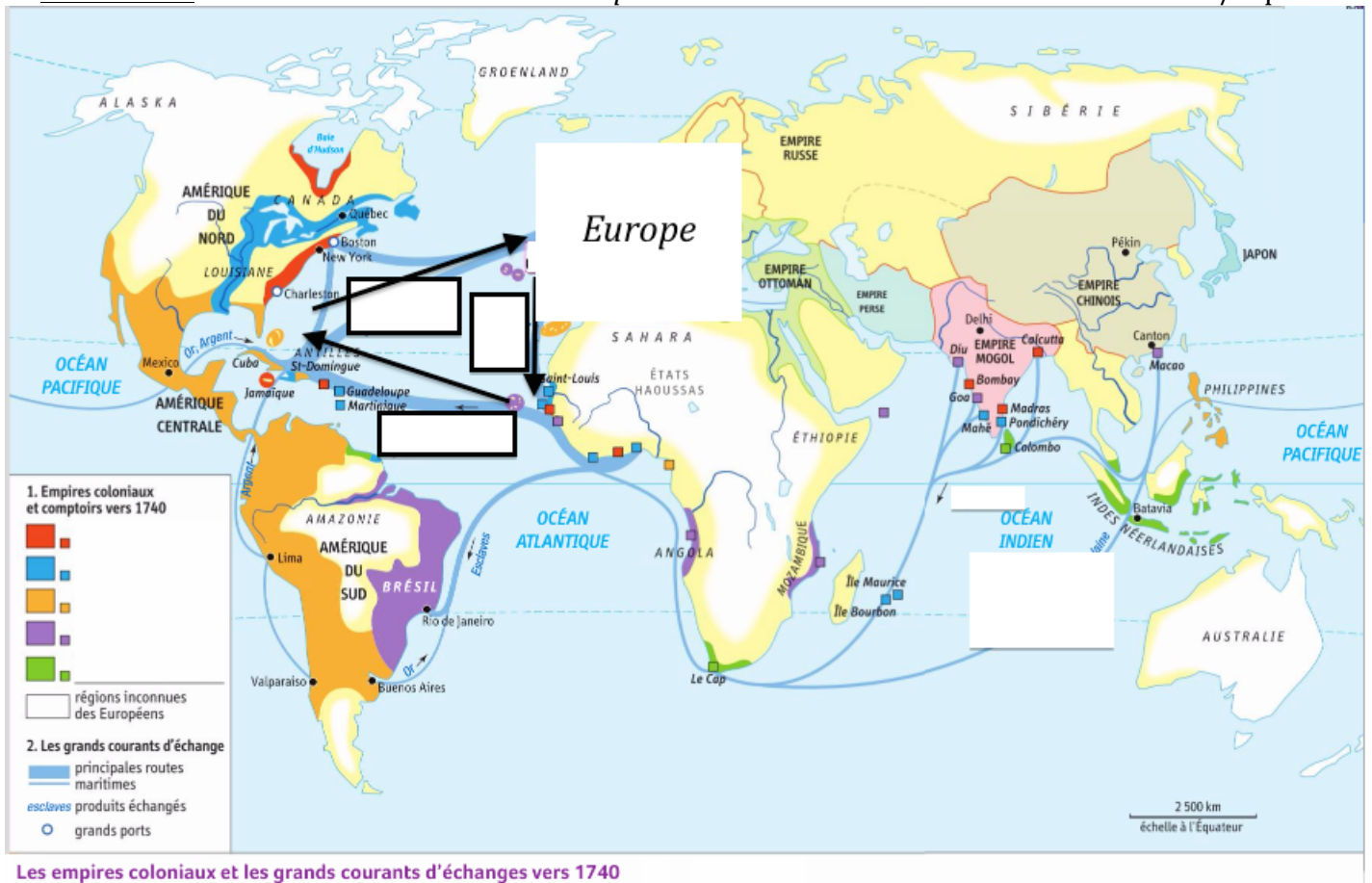
.....

.....

.....

Exercice 3 : Localiser la domination des européens

/ 4 points



4/ Cite les produits échangés entre l'Europe et le monde. Complète les cases correspondantes.

5/ Complète la légende en donnant le nom des grandes puissances coloniales.

Exercice 4 : Etudier un texte de loi

/ 4 points

Document 1 : Le « Code Noir »

Art.12. Les enfants qui naîtront des mariages entre les esclaves, seront esclaves.

Art.15 Défendons aux esclaves de porter aucune arme offensive ni gros bâtons, à peine de fouet et de confiscation des armes.

Art. 22. Les maîtres seront tenus de fournir chaque semaine à leurs esclaves âgés de dix ans et plus pour leur nourriture, deux pots et demi de farine de manioc, ou trois galettes de manioc ; et aux enfants depuis qu'ils sont sevrés, jusqu'à l'âge de dix ans, la moitié des vivres ci dessus.

Art 33. L'esclave qui aura frappé son maître (...) sera puni de mort.

Art 38 L'esclave fugitif aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lis sur une épaule ; et s'il récidive une autre fois (...) aura le jarret coupé et il sera marqué d'une fleur de lis sur l'autre épaule ; et la troisième fois il sera puni de mort.

Art 42 Défendons (aux maîtres) de leur donner la torture ni de leur faire aucune mutilation de membre (...)

Art. 44. Déclarons les esclaves être meubles.

Art 55 Les maîtres (...) pourront affranchir leurs esclaves (...) sans qu'ils soient tenus de rendre raison de leur affranchissement (...)

Extraits du Code noir, rédigé sous le règne de Louis XIV, 1685.

6/ Qui décide de ce « code noir » ? Où et quand est-il appliqué ?

.....

.....

7/ Quels sont les devoirs des esclaves ? A quoi sont-ils comparés ? (Justifie en citant l'article concerné)

.....

.....

8/ Quels sont les devoirs des « maîtres » ?

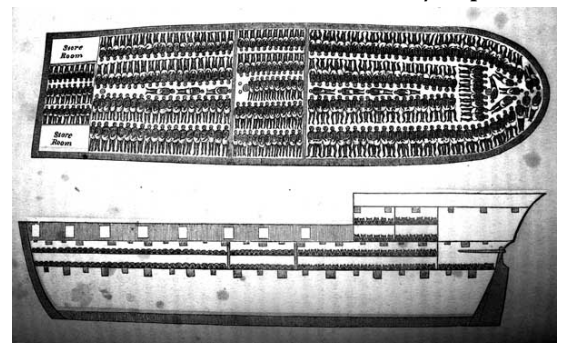
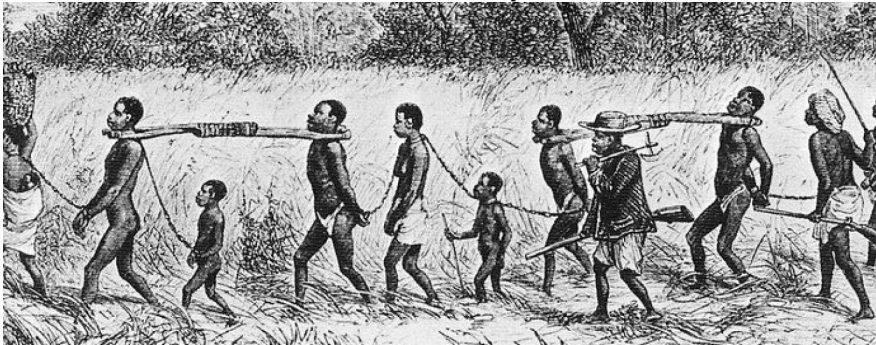
.....

9/ Pourquoi imposer ces règles aux maîtres et aux esclaves ?

.....

Exercice 5 : Ecrire un récit historique

/ 4 points



Thème : Raconte le trajet d'un esclave depuis l'Afrique jusqu'à l'Amérique.

Commence par évoquer la capture, le voyage puis la vente, les conditions de vie et de travail en Amérique

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Point Bonus :

- Quel est le nombre d'esclaves transportés au XVIIIème siècle ?
- Quel est le bilan des déportés pour l'ensemble des traites ?